



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-07-14
ABROGE LA DMST 2025-07-08

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°1 : Gros œuvre –
fondations - étanchéités**

AVENANT N°3

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR Lot n°1 Gros œuvre – fondations - étanchéités** avec l'entreprise **RAGOUCY** dont le siège se situe **106 rue de Tournoux – 05510 LA SAULCE** il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

Le présent avenant N°3 prend en compte six prestations supplémentaires en lien avec la gestion du chantier, décrites dans le tableau ci-après.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Scellement platine charpentier	Selon demande maître d'ouvrage, non prévu aux CCTP des lots gros œuvre et charpente métallique.	+ 5 275.00 € HT
2- Etudes complémentaires	A la suite des modifications introduites par la maîtrise d'œuvre causés par des retards de retour de différentes entreprises	+ 15 000.00 € HT
3- Gestion des bornes d'accès	Selon demande maître d'ouvrage en protection vis-à-vis des gens du voyage	+ 3 275.00 € HT
4- Suppléments acier dallage	A la demande du bureau de contrôle au regard de la charge des tribunes mobiles	+ 20 000.00 € HT
5- Regard de sol	A la demande de la maîtrise d'œuvre, mise en œuvre d'un regard intermédiaire afin de pouvoir déporter la régie pour plus de souplesse d'utilisation de la salle.	+2 880.00 € HT
6- Cornière de rive pour fosse scénique	Selon demande maître d'ouvrage pour renforcer l'arrête de la fosse scénique	+1 500.00 € HT
7- Finition thermolaquée des caniveaux décoratifs en lieux et place de l'acier Corten	A la demande la maîtrise d'œuvre pour une meilleure tenue dans le temps et une meilleure correspondance avec le reste du projet.	+ 1 479.00 € HT
Total incidence financière		+ 49 409.00 € HT

Mis en ligne le 13/10/2025 à 09h27

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2025

Application agréée E-legalite.com

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **1 450 000,00 €**
- Montant TTC : **1 740 000,00 €**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant 1 :

- Montant HT : **21 350,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **25 620,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 1,47 %**

Montant de l'avenant 2 :

- Montant HT : **26 000,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **31 200,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 1,79 %**

Montant de l'avenant 3 :

- Montant HT : **49 409,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **59 290,80 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 3,30 %**

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : **1 546 759,00 €**
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : **1 856 110,80 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°3 avec l'entreprise **RAGOUCY**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **RAGOUCY**.

Fait à Sisteron, le 13 octobre 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU